

EXTRAIT DU PROCÈS – VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU VENDREDI 4 MARS 2016

**N°10: CRÉATION D'AIRES DE LOISIRS FAMILIALES ET TOURISTIQUES**

L'An deux mille seize, le vendredi quatre mars à dix sept heures cinq, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation, sous la présidence de *Monsieur Paul Franco TECHER, Maire.*

Nombre de membres  
en exercice : 29

Nombre de membres  
présents : 20

Nombre de  
procuration : 3

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : **TECHER Paul Franco** - **DIJOUX Gérard** - **DRULA ép. NAZE Isabelle Marie Ange** - **PAYET Paul Jeannick** - **DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie** - **TURPIN Charles André Harry** - **PICARD ép. GRONDIN Marie Claudette** - **FIGUIN Frédéric** - **BOYER Claude Daniel** - **CASSEINDRE Philippe Lucien** - **TURPIN ép. MAILLOT Lucine** - **GONTHIER Henriette Thérèse Jocelyne** - **TECHER ép. MONTROUGE Lysiane** - **GENLINSO François Richard** - **DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique** - **IDMOND Janet Pascal** - **YEBO Georges Yannis** - **GASTRIN Vincent Patrice** - **GRONDIN Marie Laurence** - **PAYET Guignolette**

Que les convocations  
ont été envoyées le 26  
février 2016

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : **DIJOUX Joseph Daniel** représenté par **DIJOUX Gérard** - **MAILLOT ép. PAYET Florence Marie** représentée par **GRONDIN Marie Claudette** - **MONTHUREUX ép. GONTHIER Aurélie Eliane Josiane** représentée par **DOULOUMA ép. LEBON Marie Dominique**

**ÉTAIENT ABSENTS** : **TECHER Jacques Charles** - **SANASSY ép. DIJOUX Marie Lydia** - **FERRERE Olivier** - **IDMONT Gérard René Paul** - **GRONDIN Guito Paul** - **POUDROUX ép. PAYET Marie Nadège**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : **DE BOISVILLIERS ép. BARET Emilie**

## **N°10: CRÉATION D'AIRES DE LOISIRS FAMILIALES ET TOURISTIQUES**

➤ *Dossier suivi par les Affaires générales*

Lors du comité de pilotage du programme de revitalisation de Centre-bourg de Cilaos du 25 novembre 2015, l'État et les partenaires publiques ont validé les actions prévues en 2016. L'une des opérations consiste en la réalisation d'aires de jeux et de loisirs à destination de la population et des touristes.

Dans ce cadre, la Commune de Cilaos s'engage à réaliser des aires de loisirs familiales et touristiques.

Ces espaces intégrés au paysage se devront d'être sécurisés, ludiques, des lieux de détente et d'amusement familial permettront de renforcer l'attractivité touristique du cirque en proposant de nouvelles activités favorisant l'épanouissement et la convivialité familiale.

- Une aire de jeux entre 50 et 150 m<sup>2</sup> pour les enfants de moins de 10 ans proposant plusieurs activités (filet à grimper, murs d'escalade, une échelle, toboggans, une balançoire ...) sur un sol souple.
- Une aire dédiée aux sports de glisse de type « street », répondant aux normes de sécurité, pour amateurs proposant au minimum les modules permettant la pratique du skateboard, de la trottinette, du roller et du BMX.

Des espaces de confort, éclairés durablement avec des panneaux solaires ainsi que des zones d'ombres seront aménagés (des bancs, des points d'eau et des poubelles).

L'ensemble des matériaux proposés devra être adapté aux conditions climatiques.

Des panneaux d'informations rappelleront les modalités d'usages de chaque jeu et la responsabilité des pratiquants.

Concrètement, il y aura 4 aires de loisirs qui seront implantés sur les deux prochaines années.

Le comité propose l'implantation de ces espaces dans les lieux suivants :

- au Centre-ville (Mare à joncs)
- à la Mare Sèche
- à Bras sec (vers la salle des fêtes)
- à Palmiste rouge (au Cap)

Le budget HT alloué pour une aire de loisirs est de 200 000 € et il comprend :

- une étude de conception et d'aménagement : le professionnel devra proposer 2 projets d'aménagement à la collectivité (plan, les matériaux utilisés...),
- la réalisation de l'équipement (travaux, matériels...).

La collectivité fera appel au fonds européens structurants gérés par le Conseil Régional, mesure 7.05 « *Développement et structuration de l'attractivité des hauts* », pour obtenir une subvention à hauteur de 80% sur le montant hors taxe du projet.

Conformément à la délibération communautaire n°141103\_22 du 3 novembre 2014 relative à la participation financière de la CIVIS aux actions de l'AMI, hors Habitat, la Commune effectuera l'appel fonds associé à cette affaire pour cofinancer cette opération (17% du coût du total).

**Le budget estimatif HT des quatre aires de loisirs est le suivant :**

Montant des travaux		Plan de financement	
<b>Étude de conception des plans d'aménagement</b>	<b>80 000 €</b>	<b>Subvention :</b>	<b>640 000 €</b>
<b>Matériaux et travaux</b> (terrassement, plate forme, les réseaux, les modules, les jeux, les panneaux d'information, la clôture, les agrès de confort...)	<b>720 000 €</b>	FEDER (80%)	<b>640 000€</b>
		<b>Parts Collectivités :</b>	<b>160 000 €</b>
		CIVIS (17%)	136 000 €
		Mairie de Cilaos (3%)	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>

La collectivité devra prendre en charge la TVA (8.5%) soit 68 000 € pour un cout global des opérations à 868 000 euros TTC.

La première aire de loisirs sera réalisée à la Mare à Joncs.

Il est proposé à l'assemblée :

- ↳ **d'approuver** l'opération ci-dessus,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à faire appel aux fonds européens pour financer ce projet,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à effectuer l'appel de fonds auprès de la CIVIS pour sa participation financière,
- ↳ **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- ↳ **approuve** l'opération ci-dessus,
- ↳ **autorise** le Maire à faire appel aux fonds européens pour financer ce projet,
- ↳ **autorise** le Maire à effectuer l'appel de fonds auprès de la CIVIS pour sa participation financière,
- ↳ **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre pour approbation.

POUR EXTRAIT  
LE MAIRE



*Identifiant unique :* 974-219740248-20160304-040316\_10-DE

*Numéro d'acte :* 1799244

*La présente délibération est certifiée exécutoire,*

*Etant transmise en sous-préfecture le* 07-03-16

*Et affichée le :* 07-03-16